TAXE D'APPRENTISSAGE 2015

Réforme de la taxe d'apprentissage ? Plus que jamais, nous avons besoin de votre soutien

Comme vous le savez, **la réforme de la taxe d'apprentissage va entraîner une baisse de l'ordre de 30 % de la part du hors quota**, qui est la seule agréée pour des établissements privés sous contrat tels que La Mache. Nous n'avons pas d'autre source de financement pour nos investissements en machines et en équipements pédagogiques.

Or nous souhaitons continuer à investir pour donner à nos élèves un enseignement au plus près des évolutions technologiques de vos entreprises.

Grâce à cette pédagogie adaptée, plus de 90 % de nos élèves trouvent un emploi immédiatement à la sortie de La Mache, et vos nombreux témoignages d'employeurs nous disent leur satisfaction.

Cette année, nous comptons donc sur votre attention toute particulière pour notre école dans la répartition de votre taxe d'apprentissage qui, plus que jamais, doit être orientée vers notre enseignement privé tourné vers l'industrie et le BTP.

Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur nous

Louis LANDROT
Président Fondation École LA MACHE

Jean-Philippe BUCHET
Directeur Général Fondation École LA MACHE



Invitation Mars 2015

Nous serons heureux de vous inviter à notre **RENCONTRE LA MACHE** qui aura lieu le **jeudi 26 mars 2015**.

Comme toujours, les élèves seront au cœur de l'événement pour vous rencontrer de façon directe.











Contacts Équipe **C**entre **É**cole **P**rofessionnalisation

Assistante Administrative
Patricia BIAGINI
patricia.biagini@lamache.org
☎ 04 27 46 15 24

Sup'La Mache Alternance Formation continue
Marc REDIER
marc.redier@lamache.org
☎ 04 72 78 52 35 - 06 58 98 12 59

Responsable des Partenariats Entreprises – CEP
Jean-Marc LABROSSE
jean-marc.labrosse@lamache.org
☎ 04 72 78 55 79 - 06 76 74 24 71

www.ecolelamache.org
Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter



75 Boulevard Jean XXIII - 69373 - LYON CEDEX 08
Lycée : Tél. : 04 72 78 55 55 - Fax : 04 78 00 40 80 - lycee@lamache.org
Sup'La Mache : Tél. : 04 72 78 55 66 - Fax : 04 72 78 55 68 - suplamache@lamache.org

Ocre Jaune Communication / 4875 - 04 72 38 02 11





TAXE D'APPRENTISSAGE 2015

Le succès d'une formation engagée au service de l'Industrie et du BTP et d'une insertion professionnelle

« Nous apprécions l'engagement de l'école LA MACHE sur des formations MÉTIERS, au plus près de nos besoins. Nous ressentons, autant chez les formateurs que chez les jeunes, une forte culture de l'entreprise et du travail en équipe.

Cet état d'esprit est essentiel pour continuer à faire progresser nos entreprises industrielles. »

Jean-Luc MAZEL
Directeur Général de VELAN SAS



« Non seulement LA MACHE forme les jeunes de façon très opérationnelle mais avec un « plus » ; ils reçoivent aussi un certain sens des valeurs qui fait toute la différence au moment de franchir la porte du monde du travail.

Nous avons travaillé à plusieurs reprises avec la filière « alternance » qui nous a toujours proposé des jeunes biens formés avec un état d'esprit constructif et entreprenant. La majorité d'entre eux s'est vu proposer un poste à la sortie de leur contrat. »

Benoît SMAGGHE
Directeur Applications & Réglementation de COMAP Group

« Dans les métiers de la métallurgie, nous considérons LA MACHE comme une structure de formation de référence.

En complément des aspects techniques qui sont bien évidemment un socle essentiel, nous nous rejoignons sur l'importance donnée aux valeurs humaines. »

Christophe PELLICIER
Directeur de FOSELEV AGINTIS

« Les relations entre LA MACHE et MONTABERT perdurent depuis plusieurs décennies et nous comptons parmi toutes les générations de salariés des anciens élèves, en France comme à l'étranger. Nous apprécions le sérieux et l'état d'esprit des jeunes que nous avons la chance d'intégrer. Le partenariat avec LA MACHE fait partie intégrante de notre projet d'Entreprise « Cultiver nos Talents » visant à développer nos compétences internes mais également à intégrer une nouvelle génération de professionnels assurant ainsi une véritable transmission du savoir-faire, facteur essentiel pour l'avenir de MONTABERT. »

Maurice STANICH
Président-Directeur Général de Montabert



75 Boulevard Jean XXIII - 69373 - LYON CEDEX 08 - Tél. : 04 72 78 55 55 - Fax : 04 78 00 40 80 - www.ecolelamache.org

FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



La taxe d'apprentissage



Les 3 défis de notre école

Pédagogique
- Apprendre autrement
- Former des intelligences
- Accompagner les jeunes dans leurs orientations et sur tout leur parcours de formation, du professionnel au supérieur

Industriel
- Apprendre en situation réelle par des liens étroits avec les entreprises
- Former, pour l'industrie et le BTP, des professionnels reconnus
  - pour leur compétence
  - pour leur intelligence industrielle

Éducatif
- Apprendre la vie en société
- Former tout l'homme ; il se distingue par son comportement social, son savoir-être, son engagement, ouvert à la culture et au monde qui l'entoure

Nos formations



Lycée Professionnel
Lycée Technologique

- Mécanique Productique
- Structures Métalliques
- Électrotechnique
- Systèmes Électroniques Numériques
- Bois Agencement



- Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle
- Réalisation d'Ouvrages Chaudronnés
- Construction Métallique
- Électrotechnique
- Agencement de l'Environnement Architectural
- Industrialisation des Produits Mécaniques
- Enveloppe du Bâtiment



Formations en alternance
Études à l'international
Formation Continue

Industrie, Bâtiment, Informatique
- Chef de Projets
- Chargé d'Affaires
- Commercial
- Internationnal



NOUS SOUTENIR



Pourquoi donner à l'école LA MACHE...

Vos professionnels de demain
- Travaillent sur des cas réels
- Bénéficient d'une expérience pratique, concrète et d'une formation en alternance « intégrée » UNIQUE.

Des résultats exceptionnels
- **Pour la formation de techniciens avec un taux de réussite excellent.**
- **Pour l'insertion professionnelle avec près de 100 % de plein-emploi moins de six mois après l'obtention des diplômes.**

L'enseignement technique industriel nécessite un matériel performant et coûteux

L'école a besoin d'être à la pointe de la technologie, adaptée à l'industrie d'aujourd'hui.

Soutenez l'École LA MACHE

Avec très peu d'aides financières publiques, nous garantissons une formation adaptée aux exigences de l'Industrie et du Bâtiment.

Fondation reconnue d'utilité publique

Nous sommes partenaires du monde éducatif et économique, représenté au sein du Conseil d'Administration.

Mode d'emploi

Comment verser ?

- Pour les PME/PMI : nous mettons à votre disposition notre outil **Easytaxe** pour faciliter votre démarche.
- Il suffit d'aller sur notre site : **www.ecolelamache.org/actualites/taxe-dapprentissage.html**

Les indications sont très simples.
- **En passant par votre organisme collecteur, précisez « École LA MACHE »** sur le formulaire de versement qu'il vous communique.
- Vous recevrez un reçu libératoire établissant votre versement auprès de votre centre des impôts.

L'habilitation

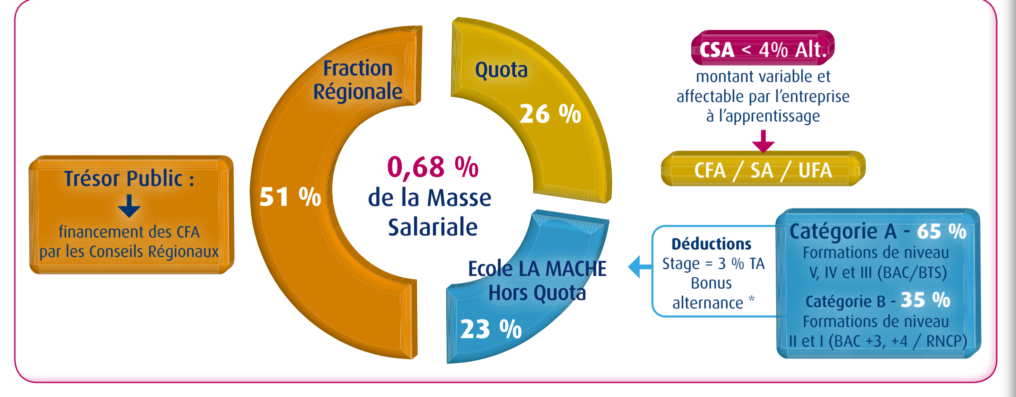
L'école LA MACHE est habilitée à percevoir la totalité de la taxe nette, répartie dans les 2 catégories :

Niveau **A**	**UAI 0690634P**	Lycée Technologique & BTS
	UAI 0693374T	Lycée Professionnel
Niveau **B**	**UAI 0694140A**	Supérieur Titres CADI / Bac + 4

Nouvelles modalités de la taxe d'apprentissage 2015

Le PLFR 2014 et les décrets du 28 et 29 août fixent les taux des composants de la taxe :

- Fusion de la CDA (0,18 %) et de la TA (0,5 %) en une **seule taxe ➜ TA** = **0,68 % x MS** en métropole.
- Obligation d'un **collecteur unique**
- **Libre choix** du collecteur
- Création d'une **fraction « RÉGION » égale à 51 %** de la TA (42 % auparavant)
- **Nouvelle répartition :**
  - **26% : Quota (financement des CFA)**
  - **23 % : Hors Quota (financement des formations initiales en dehors de l'apprentissage).** *Plafond fixé par la Loi du 5 mars 2014 ; Projet de décret en cours de validation.*
  - **Hors Quota :** les 3 catégories A = 40 %, B = 40 %, C = 20 % **sont remplacées par 2 nouvelles catégories, A et B :**
    - Catégorie **A** (Niveaux III, IV et V : CAP à BAC +2) = **65 % du HQ**
    - Catégorie **B** (Niveaux I et II : BAC +3 et plus) = **35 % HQ**
    - Fin du **cumul des catégories**
    - Frais de stage = **3 % de la TA**



CSA : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage, pénalité versée par les entreprises de plus de 250 salariés qui ne respectent pas le quota alternance - **CFA** : Centre de Formation d'Apprentis - **SA** : Section d'Apprentissage - **UFA** : Unité de Formation par l'Apprentissage.

* Décret en attente